Image not found or type unknown

Rouille sur hotte aspirante

Par **fogarthy**, le **14/04/2022** à **12:31**

Bonjour,

Une cuisine intégrée a été installée en juillet 2021 avec une hotte aspirante Electrolux en inox.

Depuis 4 mois, des piqûres de rouille apparaissent sur l'ensemble de l'inox.

J'ai contacté le SAV xxxxxxx qui m' envoyé une crème nettoyante pour inox.

Cela atténue légèrement les taches de rouille mais ne les supprime pas.

La reponse du SA V : " la garantie contractuelle ne concerne pas les dommages lies à la dégradation graduelle de l'appareil mais uniquement certains dommages ayant pour origine un phénomène electrique, electronique,électromécanique interne à l'appreil. Vous comprendrez qu'aucune action de notre part ne peut être envisagée, même à titre commercial ou exceptionnel. Nous vous conseillons de continuer à utiliser le produit nettoyant qui attenuera les taches".

La hotte est donc très abimée après 8 mois d'utilisation. Dans quel état sera-t-elle dans 8 ans ?

Pourrais-invoquer un défaut du fait d'un inox de mauvaise qualité ?

Pensez-vous qu'il puisse y avoir un recours possible?

Puis-me retourner contre le cuisiniste qui nous a vendu la cuisine ?

Merci pour un avis.

Cordialement.

Par **Zénas Nomikos**, le **14/04/2022** à **15:26**

Bonjour,

peut-être que vous pourriez avoir recours au médiateur de la consommation?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés